

Luxembourg



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

..... Délimitation de la zone verte

ZONES DE BASE

Zones urbaines ou destinées à être urbanisées	Zones d'activités
HAB-1 zone d'habitation 1	ECO-1 zone d'activités économiques communale type 1 « Bâtiments »
HAB-2 zone d'habitation 2	ECO-2 zone d'activités économiques communale type 2 « Bâtiments »
MIX-u zone mixte urbaine	SABE Zone de gares ferroviaires et routières
MIX-u zone mixte urbaine « Bruyères et Jons »	SSCA Zones de sports et de loisirs
MIX-u zone mixte urbaine « Mülfeld »	SSCA zone de sport et de loisir - camping
MIX-u zone mixte urbaine « Sclais »	SSCA zone de sport et de loisir - champ de tir
MIX-u zone mixte villageoise	SSCA zone de sport et de loisir - détente
MIX-u zone mixte rurale	SSCA zone de sport et de loisir - équestre
REC-DT Zone de bâtiments et d'équipements publics	SSCA zone de sport et de loisir - plan air
REC-DT zone de bâtiments et d'équipements publics - BEP POS	SSCA zone spéciale « Jons »
REC-DT zone de bâtiments et d'équipements publics - EP POS	SSCA zone spéciale « Réseau ferroviaire »
REC-DT zone de bâtiments et d'équipements publics - EP POS	SSCA zone spéciale « Sandweiler »
	JAR Zone de jardins familiaux
	PARC Zone de parc public
	VERD Zone de verdure

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière

ZONES SUPERPOSEES

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »**
NQ-HS-03 numéros de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
- Zone d'aménagement différé**
ZAD-HW-09 numéros de la zone d'aménagement différé
- Zones de servitude « urbanisation »**
US servitude « urbanisation » - corridor écologique
US servitude « urbanisation » - élément naturel
US servitude « urbanisation » - intégration paysagère
- Zones de servitude « coulées et espaces réservés »**
ESZ couloir pour projets routiers ou ferroviaires
- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal**
secteur protégé de type « environnement construit »
construction à conserver
petit patrimoine à conserver
alignement d'une construction existante à préserver
gâtinet d'une construction existante à préserver
- Zones de bruit 2.85 dB**
délimitation de l'environnement sonore, Catégorie du Bruit consonnant l'atmosphère, le val et les routes principales (SDN), 2011

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire**
POS « Aéroport et environs »
Plan d'urbanisme de la Région de l'Est de la Région de Luxembourg (PULRE) - 2011
Région de l'Est de la Région de Luxembourg (RELR) - 2011
- à la protection de la nature et des ressources naturelles**
Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) déclarée - ZH Rosenbaum (ZH 49)
Administration de la Région de l'Est de la Région de Luxembourg (ARELR)
Zone de protection oiseaux Natura 2000 - Vallées supérieures de l'Alzette (LU002007)
Administration de la Région de l'Est de la Région de Luxembourg (ARELR)
à la protection des sites et monuments nationaux
Immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
Ministère de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale du 10 janvier 2019
- à la gestion de l'eau**
Zone de protection immédiate (ZPI)
Administration de la Région de l'Est de la Région de Luxembourg (ARELR)
Zone de protection algébrique (ZPA)
Administration de la Région de l'Est de la Région de Luxembourg (ARELR)
Zone inondable - HQ10 (forte probabilité)
Administration de la Région de l'Est de la Région de Luxembourg (ARELR)
Zone inondable - HQ100 (probabilité probable)
Administration de la Région de l'Est de la Région de Luxembourg (ARELR)
Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)
Administration de la Région de l'Est de la Région de Luxembourg (ARELR)
aux réseaux d'infrastructures de transport national
Emprises nécessaires pour la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Sclais
Liste de 2018 relative à la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Sclais

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIEE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMENAGEMENT COMMUNAL ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Plan d'aménagement particulier d'urbanisme approuvé
N° du plan d'aménagement particulier d'urbanisme approuvé

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 18 JUILLET 2016 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF)

Habitats des espèces protégées Art.17 (voir SUP)
Habitats des espèces protégées Art.21 (voir SUP)

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zone	
COS	CUS	max. (m²)	min. (m²)
NQ-HW-01 HAB-2 / MIX-u	1.10	110	110
NQ-HW-02 HAB-2	0.80	80	80
NQ-HW-03 MIX-u	0.75	75	75
NQ-HW-04 HAB-2	0.90	90	90
NQ-HW-05a MIX-u	1.85	185	185
NQ-HW-05b MIX-u	1.00	100	100
NQ-HW-06 MIX-u	1.35	135	135
NQ-HW-07a SPEC-1	1.80	180	180
NQ-HW-07b ECO-1	1.25	125	125
NQ-HW-07c MIX-u	1.40	140	140
ZAD-HW-08 MIX-u	1.25	125	125
NQ-HW-09abc MIX-u	1.20	120	120

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2018 PCF012

- limite du territoire communal
- limite parcellaire
- bâtiment existant
- un Pasch
- toponyme
- numéro de parcelle

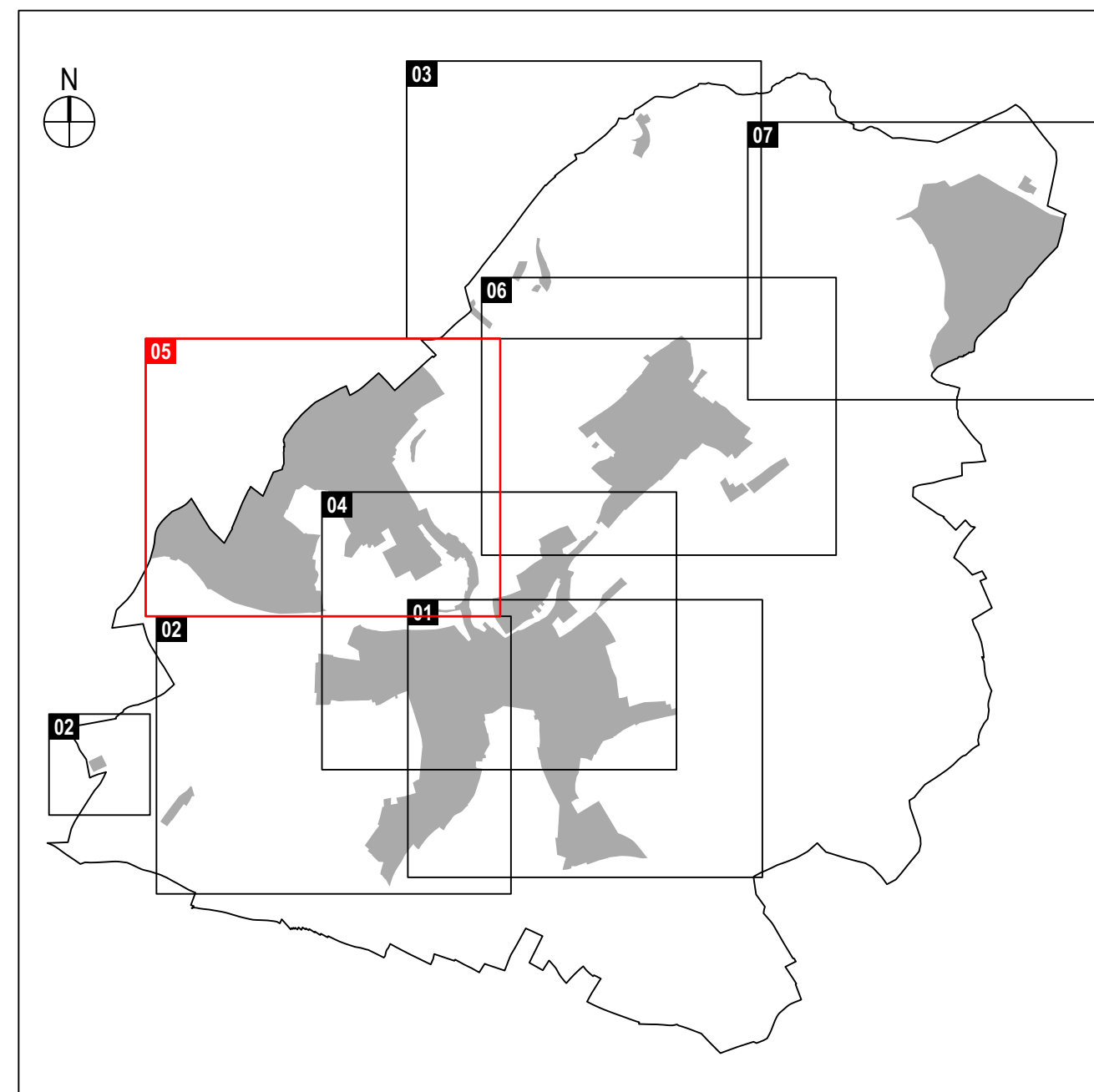
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) BD-LTC 2004 / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM

- bâtiment existant (BD-Topo)
- bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)
- bâtiment démolit (orthophotos / visite des lieux DM)
- cours d'eau / ruisseaux (BD-Topo)
- étang / surface hydrographique / rivière (BD-Topo)
- rue nouvelle (orthophotos)

Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan Mop (plan cadastral numérisé) et ne sont reprises qu'à titre indicatif.

En cas de divergence entre les limites cadastrales renseignées par le PCN et les limites cadastrales arrêtées par un message cadastral, la zone de base faite pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité foncière. Les numéros de parcelles sur la présente carte graphique ont été repris à partir du PCN. En cas d'habitat, l'emplacement des fonds concernés est à consulter.



PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE

MATRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE
474, ROUTE DE THONVILLE, 1588 HESPERANGE
TELEPHONE 363 888 | TELECOPIRE 303 889 92
FLANDRISCHE STRASSE 4 | 50574 KÖLN | ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221 953 888-9 | TELECOPIRE 0221 953 889 92

MATRE D'OUVRAGE
DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
198, BD GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, 1031 LUXEMBOURG / LUXEMBOURG
TELEPHONE 363 888 | TELECOPIRE 303 889 92
FLANDRISCHE STRASSE 4 | 50574 KÖLN | ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221 953 888-9 | TELECOPIRE 0221 953 889 92

COMMISSION D'AMENAGEMENT

VOTE CONSEIL COMMUNAL

MINISTRE DE L'INTERIEUR / **MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

MODIFICATIONS

N°	DATE	DESCRIPTION
1	06.11.2019	MODIFICATION PROJET DE PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »
2	17.12.2019	MODIFICATION SELON DECISION UNIVERSELLE REF. 2019/02/19 DU 19.02.2020
3	04.11.2019	MODIFICATION SELON DECISION UNIVERSELLE REF. 2019/02/19 DU 19.02.2020

PHASE DE PLANNIFICATION

PROCEDURE D'ADOPTION

ECHELLE
1 : 2 500

OBJET
PARTIE GRAPHIQUE - PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE HOWALD

Version avec indication de la localisation des modifications intégrées au plan indice b

NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS.	F.H. BKA	18.02.2019	1335	H - P A G - 0 5
CONTR.				b
RESP.				FORMAT 138,3 x 78,8 CM

© GEMINIS PRODUCTIONS - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) - TOUS DROITS RESERVES - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE FONDS DE PLAN (PCF012) BASE TOPOGRAPHIQUE DE LUXEMBOURG (BD-LTC 2004) ORTHOPHOTOS (B1)